



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°BFC-2025-168

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2025

Sommaire

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or / Service Économie Agricole et Environnement des Exploitations

BFC-2025-06-12-00009 - ARC COMPLET GOMICHELON Simon (2 pages)	Page 5
BFC-2025-06-19-00006 - ARC GAEC LA RELEVE DU M (2 pages)	Page 8

Direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire / Économie Agricole

BFC-2025-06-18-00008 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL BERNIGAUD JACKY à Charolles (1 page)	Page 11
BFC-2025-06-05-00015 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL DE LA SAULE à Deux-Grosnes (1 page)	Page 13
BFC-2025-06-10-00017 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL DE VISIGNEUX à Lucenay-L'Évêque (1 page)	Page 15
BFC-2025-07-03-00011 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL DES MILLE ÉPIS à Palinges (1 page)	Page 17
BFC-2025-06-03-00010 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL DU PAQUIER à Sainte-Hélène (1 page)	Page 19
BFC-2025-07-08-00013 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL PERRETTE à Uxeau (1 page)	Page 21
BFC-2025-06-10-00016 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de la SCEA DE LA GRANDE BURETTE à La Roche-Vineuse (1 page)	Page 23
BFC-2025-07-01-00016 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Emilien ARNOUX à Vitry-en-Charollais (1 page)	Page 25
BFC-2025-06-23-00011 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Maxence BARBIER à La Guiche (1 page)	Page 27
BFC-2025-07-01-00015 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Rémy BAJARD à Bourg-le-Comte (1 page)	Page 29
BFC-2025-06-17-00013 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Thierry COGNEAU à Chalmoux (1 page)	Page 31

BFC-2025-06-03-00009 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Vincent DUCARRE à Ligny-en-Brionnais (1 page)	Page 33
BFC-2025-07-02-00010 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC BESARD à Chassy (1 page)	Page 35
BFC-2025-07-02-00011 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC BESARD à Chassy (1 page)	Page 37
BFC-2025-06-26-00007 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC REGNIER à Uxeau (1 page)	Page 39
BFC-2025-06-27-00016 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC VIDAL à Oudry (1 page)	Page 41
BFC-2025-09-09-00008 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la SARL CHAMP POTARD à Fuissé, relatif à une installation sur les communes de Fuissé, Solutré-Pouilly, et Vinzelles, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 43
BFC-2025-09-09-00005 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Bastien TRIPOZ à Charnay-lès-Mâcon, relatif à une installation sur les communes de Charnay-lès-Mâcon et Vergisson, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 45
BFC-2025-09-09-00006 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Daniel GUILLAUME à Beaurepaire-en-Bresse, relatif à un agrandissement sur la commune de Frangy-en-Bresse, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 47
BFC-2025-09-09-00011 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Quentin DUBUC à Viré, relatif à une installation sur la commune de Viré, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 49
BFC-2025-09-09-00009 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Vincent DEVILLARD à La Chapelle-au-Mans, relatif à une installation sur les communes de La Chapelle-au-Mans, Curdin, Issy-L'Évêque, et Uxeau, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 51
BFC-2025-09-09-00010 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de Mme Émeline BRESSAND à Fuissé, relatif à un agrandissement sur les communes de Fuissé, et Pruzilly, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 53

BFC-2025-09-09-00007 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC GUILLOT G-F à Torcy, relatif à l'entrée de Mme Gaelle GUILLOT dans le GAEC sans ajout de foncier, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des Structures?? (1 page)

Page 55

BFC-2025-09-01-00024 - Prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration, ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation et consistant en un agrandissement de l'EARL Nadine FERRRAND à Charnay-lès-Mâcon (1 page)

Page 57

BFC-2025-10-20-00002 - Prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration, ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation et consistant en un agrandissement de M. Romain LANÇON à Jalogny (1 page)

Page 59

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté / SGAR Bourgogne Franche-Comté

BFC-2025-10-29-00001 - Arrêté 25-226 BAG portant attribution de la bourse des Talents pour la campagne 2025-2026 en Bourgogne Franche-Comté (4 pages)

Page 61

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2025-06-12-00009

ARC COMPLET GOMICHOH Simon



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

GOMICHO Simon
Ferme de Bel Air
21330 Channay

Dijon le 12 JUIN 2025

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2025-097

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 17/04/2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 62,8423 ha situés sur les communes de CHANNAY, GRISELLES dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par la SCEA COLLIN.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 07/05/2025 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

SIGNE
Marie KIENTZ

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

PJ : références des parcelles

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
GRISELLES	ZL 12
CHANNAY	ZC 3, ZC 4, 0C 464, 0C 465, 0C 468, ZC 33, ZE 1, ZE 34, ZH 6, ZH 9, ZH 10, ZH 25, ZH 26, ZH 37, ZH 38, ZH 39, ZI 3, ZI 5, ZI 7, ZI 17, ZI 19, ZI 21, ZI 26, ZI 27, ZK 6, ZK 7, ZK 8, ZC 10, ZE 11

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2025-06-19-00006

ARC GAEC LA RELEVÉ DU M



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

Liberté

Sécurité Service Économie Agricole

Environnement et Environnement des Exploitations

Bureau Foncier, exploitants et contrôles

Affaire suivie par : Clarisse GIRARD

Tél : 03 80 29 42 66

mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

GAEC LA RELEVÉ DU M

5 grande rue

21510 DUESME

Dijon le 19 JUIN 2025

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

Référence : dossier n°2025-084

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 01/04/2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 416,1451 ha situés sur les communes de AIGNAY-LE-DUC, BILLY-LES-CHANCEAUX, DUESME, MINOT, OIGNY, ORRET dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par Monsieur EHRET Bernard.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 27/05/2025 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

SIGNE
Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex

Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Références cadastrales des biens objet de la demande

Communes concernées	Références cadastrales
AIGNAY-LE-DUC	ZD 0008, ZD 0013, ZD 0015, ZD 0019, ZO 0014, ZO 0015, ZM 0035, ZM 0046, ZC 0005, ZS 0006, ZS 0013, ZS 0014, ZD 21, ZD 4, ZR 1, ZR 22, ZS 8, ZS 22
DUESME	A 114, A 115, A 116, A 117, A 219, A 220, A 221, A 222, A 350, A 393, A 450, A 571, A 583, A 588, A 592, A 595, A 597, A 598, A 601, A 603, C 149, ZA 5, ZA 14, ZA 15, ZA 16, ZA 18, ZA 19, ZA 32, ZB 4, ZB 5, ZC 5, ZC 15, ZC 17, ZH 11, ZH 12, ZH 13, ZH 40, ZH 42, ZH 43, C 506, C 0453, C 0249, C 0678, C 0680, C 0683
BILLY LES CHANCEAUX	AC 6, AC 8, AC 10, AC 11, AC 18, AC 19, AC 20, AC 21, AC 22, AC 27, AC 28, AC 29, AC 36, AC 35, AC 25
OIGNY	ZD 11, ZE 9, ZE 15, ZE 14
ORRET	A 0019, A 0020, A 0021, A 0022, A 0025
DUESME	ZE 0001, ZH 0025, ZH 0026, ZH 0051, ZD 0009
OIGNY	ZD 9
DUESME	ZD 0016, ZC 0009, ZC 0010, ZD 0004, ZD 0015, ZD 0017, ZH 0014, ZH 0044, ZH 0047, ZE 2
AIGNAY-LE-DUC	ZD 0006, ZD 0009
MINOT	ZC 0013, ZC 0014

1 Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-06-18-00008

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de l'EARL BERNIGAUD
JACKY à Charolles



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

EARL BERNIGAUD JACKY
Biré
71120 Charolles

Mâcon, le 18 juin 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025169

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services le 13 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 18,34 ha situés sur la commune de **CHANGY (AD8, AD10, AD11, AD12, AD13, AD14, AD82, AD94)**, exploités par COMTE Monique.

Votre dossier a été enregistré complet au 13 mai 2025 sous le n° 2025169.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **13 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-06-05-00015

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de l'EARL DE LA SAULE
à Deux-Grosnes



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Marie-Laure Douare
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 64
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

EARL DE LA SAULE
1411 route de la Saule Trades
69860 DEUX-GROSNES

Mâcon, le 5 juin 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025096

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services le 17 mars 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 25,90 ha situés sur les communes de :

- SAINTE-CECILE (B183, B184) ;
- SOLOGNY (ZA41, ZA42, ZH57, ZH58, ZH59, ZH60, ZH74, ZH102, ZH104, ZH106, ZI21, ZI22, ZI23, ZI40 (partie), ZI42 (partie), ZI89, ZI90, ZI93, ZI94) ;

Votre dossier a été enregistré complet au 13 mai 2025 sous le n° 2025096.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 13 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-06-10-00017

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de l'EARL DE
VISIGNEUX à Lucenay-L'Évêque



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Marie-Laure Douare
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires**

EARL DE VISIGNEUX
7 chemin des fermes
71540 LUCENAY-L'EVEQUE

Mâcon, le 10 juin 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 20250124

Madame, Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 10 avril 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 17,20 ha situés sur la commune de LUCENAY-L'EVEQUE (B495, B497 (partie), B498, B500), exploités par Monsieur VALLET Eric.

Votre dossier a été enregistré complet au 14 mai 2025 sous le n° 20250124.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 14 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-07-03-00011

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de l'EARL DES MILLE
ÉPIS à Palinges



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

EARL DES MILLE EPIS
Mme GABIN Eva
9, chemin du Favry
71430 Palinges

Mâcon, le 3 juillet 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025185

Madame la gérante,

Vous avez déposé auprès de mes services le 23 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 141,65 ha situés sur les communes de :

- GENELARD (AI30, AI31, AI33, AI52, AI53, AK6, AK7, AK8, AK9, AK14, AK18, AK19, AK26, AK27, AK28, AK29, AK36, AK37, AK38, AK40, AK49, AK50, AK52, AM2, AM3, AM4, AM5, AN6, AN7, AN14, AN16, AN18, AN19, AN20, AN21, AN22, AN23, AN26, AN28, AZ9, AZ11, AZ12, AZ14, AZ15, AZ16, AZ96) ;
 - PALINGES (AH220) ;
- exploités par EARL FERRIERE.

Votre dossier a été enregistré complet au 23 mai 2025 sous le n° 2025185.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **23 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-06-03-00010

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de l'EARL DU PAQUIER
à Sainte-Hélène



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Marie-Laure Douare
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 64
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

EARL DU PAQUIER
le Paquier
19 route de Villeneuve
71390 SAINTE-HELENE

Mâcon, le 3 juin 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025108

Madame, Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 25 mars 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 8,91 ha situés sur les communes de :

- **MOROGES (F61, F81) ;**
- **SAINTE-HELENE (B47, B59, B60, B76, B128, B130, B283, B284, B285, B291) ;**

exploités par Mme LAVOLET Emeline.

Votre dossier a été enregistré complet au 15 mai 2025 sous le n° 2025108.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 15 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-07-08-00013

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de l'EARL PERRETTE à
Uxeau



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

EARL PERRETTE
1809 route de Villefevre
71130 Uxeau

Mâcon, le 8 juillet 2025

Objet : **Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025184**

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services le 21 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 5,62 ha situés sur la commune de **UXEAU (B57, B58, B59, B205, B208, B209, B210, B211)**, exploités par GOUILLARD Bernard.

Votre dossier a été enregistré complet au 21 mai 2025 sous le n° 2025184.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **21 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-06-10-00016

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de la SCEA DE LA
GRANDE BURETTE à La Roche-Vineuse



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Marie-Laure Douare
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 64
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

SCEA DE LA GRANDE BURETTE
565 route d'Hurigny
71960 LA ROCHE-VINEUSE

Mâcon, le 10 juin 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025105

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 21 mars 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 19,58 ha situés sur les communes de :

- DAVAYE (ZA6, ZB114, ZB276) ;
- PRISSE (AD12, AD13, AD14, AH41, AK26, ZB27, ZB28, ZB29, ZB30, ZB59, ZB60, ZB61, ZB286, ZB289, ZB290, ZB293, ZB389) ;
- LA ROCHE-VINEUSE (E72, E73, E74) ;

exploités par le GAEC DES VERPILLIERES et l'EARL PHILIBERT.

Votre dossier a été enregistré complet au 15 mai 2025 sous le n° 2025105.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **15 septembre 2025**, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-07-01-00016

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Emilien ARNOUX
à Vitry-en-Charollais



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

ARNOUX Emilien
850 rue du Bisfranc
71600 Vitry-en-Charollais

Mâcon, le 1 juillet 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025183

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 21 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 29,12 ha situés sur la commune de **VITRY-EN-CHAROLLAIS (C252, C387, C388, C389, C485, C796, C852, ZD16)**, exploités par GRILLET Jean Yves et DESSERPRIT Alain.

Votre dossier a été enregistré complet au 21 mai 2025 sous le n° 2025183.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **21 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-06-23-00011

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Maxence
BARBIER à La Guiche



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires**

BARBIER Maxence
1609 chemin de Vissières
71220 La Guiche

Mâcon, le 23 juin 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025171

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 13 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 10,14 ha situés sur les communes de :

- **LA GUICHE (AW21, AW22, AW23, AW24, AW28) ;**
 - **LE ROUSSET-MARIZY (AC46) ;**
- exploités par DELORME Chantal et EARL BERTHIER Pierre.

Votre dossier a été enregistré complet au 13 mai 2025 sous le n° 2025171.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **13 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef du service économie
agricole


Philippe Robin

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-07-01-00015

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Rémy BAJARD à
Bourg-le-Comte



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

BAJARD Rémy
2315 route de la moutonne
71110 Bourg-le-Comte

Mâcon, le 1 juillet 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025182

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 20 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 3,17 ha situés sur la commune de **CERON (A95, A96, A97, A98)**, exploités par COPIER Didier.

Votre dossier a été enregistré complet au 20 mai 2025 sous le n° 2025182.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **20 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-06-17-00013

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Thierry
COGNEAU à Chalmoux



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GOGNEAU Thierry
1, Charrier
71140 Chalmoux

Mâcon, le 17 juin 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025168

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 12 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 42,55 ha situés sur la commune de **CHALMOUX (A170, A171, A211, A230, A231, A232, A428, A430A, A430B, E386, E387, E388, E389, E390, E391, E393, E400, E401, E402, E403, E489, E490, E491, E492, E499, E505, E506, E507, E508, E528, E529, E534, E496A, E497K, E533A, G13, G15, G16, G17, G18, G19, G170, G177, G178, G179, G180, G181, G182, G183, G264, G266)**, exploités par GOGNEAU Jean-Luc.

Votre dossier a été enregistré complet au 12 mai 2025 sous le n° 2025168.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **12 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-06-03-00009

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Vincent
DUCARRE à Ligny-en-Brionnais



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Marie-Laure Douare
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

Monsieur DUCARRE Vincent
1829 route des Sertines
71110 LIGNY-EN-BRIONNAIS

Mâcon, le 3 juin 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025050

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 13 février 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 7,73 ha situés sur la commune de **LIGNY-EN-BRIONNAIS (A61, A62, A64, A66, A103, A104, A105, A352, A482, A600, A602, A604)**, exploités par Monsieur DESNOYER Gérard.

Votre dossier a été enregistré complet au 14 mai 2025 sous le n° 2025050.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **14 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-07-02-00010

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC BESARD à
Chassy



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC BESARD
845 Route de Palinges
71130 Chassy

Mâcon, le 2 juillet 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025174

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 14 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 80,10 ha situés sur la commune de **CHASSY (B181, B182, B183, B184, B253, B254, B257, B260, B267, B271, B273, B274, B281, B289, B290, B291, B300, B302, B303, B304, B305, B306, B307, B399, B400, B403, B408, B476, B478, B503, B504)**, exploités par CIRON Richard.

Votre dossier a été enregistré complet au 14 mai 2025 sous le n° 2025174.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **14 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege 

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-07-02-00011

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC BESARD à
Chassy



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC BESARD
845 Route de Palinges
71130 Chassy

Mâcon, le 2 juillet 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025174

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 14 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 80,10 ha situés sur la commune de **CHASSY (B181, B182, B183, B184, B253, B254, B257, B260, B267, B271, B273, B274, B281, B289, B290, B291, B300, B302, B303, B304, B305, B306, B307, B399, B400, B403, B408, B476, B478, B503, B504)**, exploités par CIRON Richard.

Votre dossier a été enregistré complet au 14 mai 2025 sous le n° 2025174.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **14 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege 

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-06-26-00007

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC REGNIER à
Uxeau



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC REGNIER
1985 route de Busserolles
71130 Uxeau

Mâcon, le 26 juin 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025176

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 14 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 4,44 ha situés sur les communes de :

- **SAINTE-RADEGONDE (F211, F318, F329, F330, F345, F361) ;**
- **UXEAU (D115) ;**

exploités par TISSIER Fabien.

Votre dossier a été enregistré complet au 14 mai 2025 sous le n° 2025176.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 14 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef du service économie
agricole

Philippe Robin 

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-06-27-00016

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC VIDAL à
Oudry



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC VIDAL
La Rochette
71420 Oudry

Mâcon, le 27 juin 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025173

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 14 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 71,27 ha situés sur la commune de **RIGNY-SUR-ARROUX (AI8, AI9, AI18, AI19, AI20, AI21, AI22, AI23, AI24, AI25, AI26, AI27, AI28, AK13, AK14, AK15, AK16, BV1, BV2, BV3, BV4, BV5, BV6, BV7, BV53, BV54, BV61, BV63, BV64, BV65, BV66, BV82, BV84, BV86, BW1, BW2, BW3, BW4, BW6, BW8)**, exploités par GAEC DE CHAZEY et GAEC DES MILLIERS.

Votre dossier a été enregistré complet au 14 mai 2025 sous le n° 2025173.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **14 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef du service économie
agricole

Philippe Robin

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-09-09-00008

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de la SARL CHAMP POTARD à Fuissé, relatif à une
installation sur les communes de Fuissé,
Solutré-Pouilly, et Vinzelles, non soumis à
autorisation préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Dijon, le 09/09/2025

Affaire suivie par : Denys CASSAGNES

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Madame la gérante,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation pour une surface de 2,15 ha sur les communes de FUISSE (71960), SOLUTRE-POUILLY (71960) et VINZELLES (71680), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
FUISSE	A886, A926, B274, B275, B276, B372, B558, B559, B574, B1097, B1215, B1331, B1429, B1430
SOLUTRE-POUILLY	D248, D257
VINZELLES	ZA141

Ce dossier a été accusé réception complet au 14 août 2025 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025219.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

SARL CHAMP POTARD (Mme CINIÉ Sophie)
396 rue Adrien Arcelin
71960 Fuissé

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 place Hoche - BP 67665 - 21078 Dijon Cedex

tél : 03 89 59 40 00 - mél : foncierdraaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/1

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-09-09-00005

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Bastien TRIPOZ à Charnay-lès-Mâcon,
relatif à une installation sur les communes de
Charnay-lès-Mâcon et Vergisson, non soumis à
autorisation préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Affaire suivie par : Vanessa RIO SANTOS

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 09/09/2025

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation pour une surface de 12,55 ha sur les communes de CHARNAY-LES-MACON (71850) et VERGISSON (71960), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
CHARNAY-LES-MACON	AV224, AV225, AV226, BV50, BV51, BV52, BV53, BV54, BV55, BV56, BV58, BV59, BV60, BV61, BV62, BV63
VERGISSON	B893, B1749, B1751, B1752

Ce dossier a été accusé réception complet au 4 septembre 2025 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025138.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

M. TRIPOZ Bastien
450 Chemin des tournons
71850 Charnay-les-Mâcon

**Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt**

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf@bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr>

1/1

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-09-09-00006

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Daniel GUILLAUME à
Beaurepaire-en-Bresse, relatif à un
agrandissement sur la commune de
Frangy-en-Bresse, non soumis à autorisation
préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole

Affaire suivie par : Denys CASSAGNES

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 09/09/2025

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à un agrandissement pour une surface de 10,11 ha sur la commune de FRANGY-EN-BRESSE (71330), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
FRANGY-EN-BRESSE	AZ124, AZ125, AZ126, AZ138, AZ163, AZ165, AZ166, AZ170, AZ236, AZ238, AZ240, BC114, BC245, BC246, BC259, BC261, BC275, BC276, BC278, BC281, BC282, BC284, ZA43, ZA44

Ce dossier a été accusé réception complet au 20 mai 2025 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025186.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

M. GUILLAUME Daniel
541 route de Franche-Comté
71580 Beaurepaire-en-Bresse

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche - BP 87265 - 21073 Dijon Cédex
tél : 03 85 21 86 00 - (mél) : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt
Christophe BLANC

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-09-09-00011

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Quentin DUBUC à Viré, relatif à une
installation sur la commune de Viré, non soumis
à autorisation préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Affaire suivie par : Vanessa RIO SANTOS

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 09/09/2025

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation pour une surface de 1,94 ha sur la commune de VIRE (71260), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
VIRE	A241, C642, C698, E31, E175, E176, E177, E184, E371, E372, E387 (partie), F68, F69, F74, F257, F262, F760, G578, M325, M478

Ce dossier a été accusé réception complet au 13 août 2025 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025275.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

M. DUBUC Quentin
72 rue Marcel Laurencin
71260 Viré

**Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt**

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche - BP 27653 - 21076 Dijon Cedex
tél. 03 39 59 40 00 - m44 foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/1

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-09-09-00009

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Vincent DEVILLARD à La
Chapelle-au-Mans, relatif à une installation sur les
communes de La Chapelle-au-Mans, Curdin,
Issy-L'Évêque, et Uxeau, non soumis à
autorisation préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Dijon, le 09/09/2025

Affaire suivie par : Denys CASSAGNES

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr / foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation pour une surface de 81,97 ha sur les communes de LA CHAPELLE-AU-MANS (71130), CURDIN (71130), ISSY-L'EVEQUE (71760) et UXEAU (71130), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
LA CHAPELLE-AU-MANS	B1, B3, B4, B5, B7, B8, B12, B16, B17, B22, B23, B24, B25, B26, B31, B32, B33, B36, B38, B86, B118, B119, B122, B124, B125, B126, B127, B128, B129, B132, B133, B134, B630, B656, B686, B687
CURDIN	B290, B291, B580, B713, B715, B717
ISSY-L'EVEQUE	G83
UXEAU	A393, A394, A492, A500, A529, A530, A558, A567, A568, A570, A571

Ce dossier a été accusé réception complet au 21 août 2025 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025239.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

M. DEVILLARD Vincent
1253 route de Rangoux
71130 La Chapelle au Mans

**Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
tél : 03 89 53 40 00 - mél : foncier.draaf@bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
Site Internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

Christophe BLANC

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-09-09-00010

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de Mme Émeline BRESSAND à Fuissé, relatif à un
agrandissement sur les communes de Fuissé, et
Pruzilly, non soumis à autorisation préalable
d'exploiter au titre de la réglementation relative
au contrôle des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Affaire suivie par : Vanessa RIO SANTOS

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr / foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 09/09/2025

Madame,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à un agrandissement pour une surface de 2,59 ha sur les communes de FUISSE (71960) et PRUZILLY (71570), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
FUISSE	A42, A539, A794, A871, A1075, B272, B328, B498, B855, B1021, B1022, B1187
PRUZILLY	B857, B860

Ce dossier a été accusé réception complet au 22 août 2025 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025250.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Mme BRESSAND Emeline
237 rue Vers Dioux
71960 Fuissé

**Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt**

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
403 rue Hache - BP 87865 - 21075 Dijon Cedex
tel. : 03 85 21 86 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/1

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-09-09-00007

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
du GAEC GUILLOT G-F à Torcy, relatif à l'entrée
de Mme Gaelle GUILLOT dans le GAEC sans ajout
de foncier, non soumis à autorisation préalable
d'exploiter au titre de la réglementation relative
au contrôle des Structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Dijon, le 09/09/2025

Affaire suivie par : Denys CASSAGNES

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Madame,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à votre entrée dans le GAEC GUILLOT G-F sans ajout de foncier.

Ce dossier a été accusé réception complet au 4 août 2025 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025215.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Mme GUILLOT Gaëlle - GAEC GUILLOT G-F
853 route des Bizots
71210 Torcy

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche - BP 87885 - 21078 Dijon Cedex

tél : 03 85 21 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-09-01-00024

Prise de position formelle quant au régime
d'autorisation, de déclaration, ou d'opération
libre applicable au projet susceptible d'entraîner
la modification de la structure d'une exploitation
et consistant en un agrandissement de l'EARL
Nadine FERRRAND à Charnay-lès-Mâcon



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole

Affaire suivie par : Denys CASSAGNES

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 01/09/2025

Madame la gérante,

Vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Votre agrandissement sur la commune de CHARNAY-LES-MACON (71850) porte sur les parcelles référencées ci-dessous pour une surface de 1,29 hectares.

Commune	Références des parcelles
CHARNAY-LES-MACON	BB8, BB9, BB10, BC143, BV66, BV68, BV69, BV70, BV72, BV73, BV75, BV79, BV84

Ce dossier a été accusé réception au 04/08/2025 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025265.

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 septembre 2024, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 75 ha, il apparaît que votre projet :

– relève du régime de l'autorisation préalable d'exploiter tel que défini à l'article L.331-2 I du Code rural et de la pêche maritime

Par conséquent, vous devez déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle des structures.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

EARL NADINE FERRAND
51 Chemin du Voisinet
71850 Charnay-Les-Macon

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 80 39 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-10-20-00002

Prise de position formelle quant au régime
d'autorisation, de déclaration, ou d'opération
libre applicable au projet susceptible d'entraîner
la modification de la structure d'une exploitation
et consistant en un agrandissement de M.
Romain LANÇON à Jalogny



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'économie agricole et forestière

Dijon, le 20/10/2025

Affaire suivie par : Marie-Laure DOUARE

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr / foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Votre agrandissement sur la commune de CHATEAU (71250) porte sur la parcelle référencée ci-dessous pour une surface de **0,10 hectares**.

Commune	Références des parcelles
CHATEAU	B343 (partie)

Ce dossier a été accusé réception au 14/10/2025 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025274.

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 septembre 2024, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 75 ha, il apparaît que votre projet :

- ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Monsieur LANÇON Romain
1 chemin du vieux puits
71250 JALOGNY

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex

tél : 03 85 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

Préfecture de la région Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2025-10-29-00001

Arrêté 25-226 BAG portant attribution de la
bourse des Talents pour la campagne 2025-2026
en Bourgogne Franche-Comté



**Arrêté N° ~~25-226 BAG~~ portant attribution de la bourse des Talents
pour la campagne 2025-2026 en Bourgogne-Franche-Comté**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU l'arrêté du Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques du 5 août 2021 relatif à la bourse des Talents ;

VU l'arrêté n°25-162 BAG du 1^{er} septembre 2025 portant délégation de signature à Madame Florence BERNARD, secrétaire générale pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté par intérim ;

VU l'arrêté n°25-213 BAG du 6 octobre 2025 portant délégation de signature aux agents du secrétariat général pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté ;

VU la circulaire du Ministère de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification NOR : APFF2516306C en date 7 juillet 2025 ;

VU le contingent de 27 bourses des Talents hors « Prépa Talents » en Bourgogne- Franche-Comté au titre de l'année universitaire 2025-2026 ;

VU le procès-verbal de la commission de sélection réunie le 22 octobre 2025 à Dijon ;

SUR proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales.

ARRÊTE

Article 1er :

Une bourse des Talents de 2 000 € est attribuée aux bénéficiaires inscrits sur la liste principale - annexe 1.

En cas de désistement, le bénéfice d'une bourse des talents pourra être attribué aux candidats inscrits sur la liste complémentaire, par ordre de classement – annexe 2.

Article 2 :

La bourse des Talents est imputée sur le programme 148 « fonction publique » 014801010402, action 0148-01-07 « bourses des Talents ».

Le versement de la bourse des talents sera effectué sur les comptes désignés par les bénéficiaires dans les conditions suivantes :

- un versement de 1 000 € sur l'année budgétaire 2025 ;
- un versement de 1 000 € sur l'année budgétaire 2026.

Ces versements sont conditionnés à la production d'une attestation d'assiduité signée par le centre de préparation au concours et d'une attestation de présence à toutes les épreuves obligatoires d'admissibilité au concours préparé ou d'une attestation d'inscription si les épreuves ont lieu après la date limite d'envoi.

Article 3 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 29 octobre 2025

Pour le préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
L'adjointe à la secrétaire générale
pour les affaires régionales


Milada PANTIC

Mention des voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès des services décisionnaires ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

ANNEXE 1

Bourse des Talents 2025/2026 - Hors « Prépa Talents »

Liste principale (classée par ordre de mérite)

REF N°DOSSIER	NOM	PRÉNOM	RANG
26108713	VINCENT	Pierre	1
26448536	TATTU CARVALHO	Émilie	2
25424670	DE ASSUNÇÃO	Mélanie	3
25940121	GUZEL	Eray	4
26173418	REDJEM	Enzo	5
25641971	HAMIDOUNE	Tissaenti	6
25968448	LEFEVRE	Pauline	7
25482150	MOTILLON	Jade	8
2597003	GALLIAZO	Enzo	9
26044257	LALOUX	Baptiste	10
25881689	CARTERI	Emma	11
26408325	GARRET	Aurélien	12
25452076	JOVELIN	Chléa	13
26175740	MRAFFKO	Manon	14
25585000	BOUGHAZI	Sirine	15
25410913	THOMAS	Candice	16
26111307	BOULET	Mathilde	17
26294939	WIDAWSKI	Théo	18
25960109	DALLERY épouse LEBON	Solenn	19
26052202	GALLONI	Nathan	20
26338909	CHATELAIN	Léa	21
26328243	MACIEL	Romane	22
26327653	WIDAWSKI	Mathieu	23
26505074	VINCENT	Valentin	24
25221111	YAHIA	Inès	25
26101454	BRANCO	Séléna	26
20685837	KHADIR	Youssef	27

ANNEXE 2

Bourse des Talents 2025/2026 - Hors « Prépa Talents »

Liste complémentaire (classée par ordre de mérite)

REF N°DOSSIER	NOM	PRÉNOM	RANG
26291865	BENJDIA	Maryam	1
25458086	SOUDI	Yoan	2
26533176	LACOMME	Maud	3
26268065	CNUUDE	Carla	4
25977579	FLAJOLET	Alexane	5
25999292	GLONIN	Flora	6